

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 3 décembre 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 41), BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BEROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphé, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DÉWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 45), DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte (jusqu'à la question 45), HOLVOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, VAILLANT Philippe, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, WALLART Annie, MERLIN Régine, NEVEU Jean (jusqu'à la question 41), NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry (jusqu'à la question 6), TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à NOREL Francis, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge (à partir de la question 7)*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Monsieur VERWAERDE Patrick est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**3 décembre 2024**

**SPORT**

**MISE EN OEUVRE DU PLAN PISCINE ET DEVELOPPEMENT**  
**DU SITE LOISINORD :**  
**APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE**  
**PREVISIONNELLE DE L'OPERATION**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.  
Enjeu : Développer le sport pour tous et permettre le « bien être ».

Le projet de territoire prévoit au titre de l'objectif « Conforter le niveau d'équipements sportifs du territoire » de « poursuivre la déclinaison du plan piscine et de « donner une nouvelle vocation à Loisinord pour faire du stade de glisse un élément d'attractivité du territoire ».

La Communauté d'Agglomération s'est également donnée pour objectif d'ici 2032 que 100 % des élèves entrant en 6ème savent nager.

L'actuelle piscine de Noeux-les-Mines est un équipement ancien, historiquement dotée d'un bassin de 50 m et de 6 lignes d'eau qui a été divisé en 2. Compte-tenu de l'ampleur des travaux de réhabilitation à entreprendre et de la volonté de recentrer cet équipement sur l'apprentissage de la natation, il est apparu que la réalisation d'un équipement neuf plus compact (4 lignes d'eau de 25 m) et d'un bassin nordique (2 lignes d'eau de 25m) représentait un surcoût limité (8,25 millions d'euros au lieu de 7 millions d'euros estimés avant la crise COVID) tout en permettant de se doter d'un équipement plus économe en matière énergétique et en consommation d'eau.

En accord avec la ville de Noeux-les-Mines, la Communauté d'Agglomération souhaite une réorganisation autour de Loisinord et notamment conforter son stade de glisse, tandis que le stade nautique a été repris par la Ville de Noeux-les-Mines. En effet, le stade de glisse qui date de 1996 est vieillissant et devra répondre aux obligations fixées par le décret tertiaire qui prévoit d'ici 2030 une baisse de 40 % des consommations énergétiques pour les bâtiments de plus 1000 m<sup>2</sup> et une baisse de 60 % de ces consommations d'ici 2050.

Dans la mesure où le projet de territoire envisageait également le développement de Loisinord, le positionnement de la nouvelle piscine sur le site de Loisinord a été étudiée, étant entendu que la ville de Noeux-les-Mines a donné un accord de principe pour la reprise de l'ancienne piscine dont elle prendra en charge le devenir.

Ce positionnement permettra d'optimiser le fonctionnement de ces deux équipements de trois points de vue :

- **du point de vue environnemental :**

L'utilisation du site de Loisinord pour la nouvelle piscine permet en effet une économie de foncier par la densification d'un site déjà urbanisé. Elle permettra également de mutualiser les parkings et là encore de ne pas artificialiser de sol supplémentaire.

Par ailleurs, la proximité des deux équipements permettra des économies d'énergie et d'eau (les eaux de la piscine seront réutilisées pour humidifier la piste de ski).

- **du point de vue économique :**

La proximité des deux sites permettra de mutualiser les moyens humains tant sur les fonctions d'accueil, d'entretien que d'animation.

Des éléments techniques seront également mutualisés (chauffage et gestion de l'air) ce qui réduira les coûts d'équipements mais surtout de maintenance.

- **du point de vue de l'attractivité :**

Au-delà des optimisations de gestion envisagées au point précédent, dans sa nouvelle configuration, le site offrira de nouveaux services générateurs de recettes : ski indoor, ski virtuel, surf, skimboard, salle modulable pour le tourisme économique mais aussi pour les séminaires d'entreprises, restauration, ces derniers en accroîtront l'attractivité et permettront un fonctionnement de l'équipement toute l'année.

L'étude de marché réalisée par le Cabinet Osmose indique qu'il est possible de tendre vers l'équilibre budgétaire en fonctionnement, là où le budget de Loisinord présente aujourd'hui un déficit structurel de l'ordre de 1 million d'euros annuels.

Il est donc proposé de valider l'ouverture de deux opérations qui seront conduites conjointement.

L'une au titre du plan piscine pour la piscine de Noeux-les-Mines et pour un montant de 8 250 000 € HT, avec des recettes attendues à hauteur de 4 100 000 € HT, soit une charge nette de 4 150 00 € HT .

L'autre au titre du développement de Loisinord pour un montant de 8 400 000 € HT avec 2 500 000 € de recettes attendues soit une charge nette de 5 900 000 € HT.

Le calendrier prévisionnel prévoit la réalisation de ces opérations entre 2026 et 2029.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 20 novembre 2024, il est proposé à l'assemblée d'approuver le programme de l'opération et son enveloppe financière prévisionnelle selon les modalités détaillées dans les documents ci annexés et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes pièces complémentaires.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** le programme de l'opération et son enveloppe financière prévisionnelle selon les modalités détaillées dans les documents ci annexés.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes pièces complémentaires.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le :

**06 DEC. 2024**

Et de la publication le :

**06 DEC. 2024**

Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



**DRUMEZ Philippe**



**DRUMEZ Philippe**

## PROJET DE RECONFIGURATION DU STADE DE GLISSE DE LOISINORD A NOEUX LES MINES

### ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

<b>FONCIER ET TAXES DIVERS</b>			<i>Phase programmation octobre 2024</i>
Achat du terrain ou du bâtiment		SO	- € HT
Frais de notaire	<i>Honoraires et frais réglementé</i>	SO	- € HT
Droit et taxes divers		SO	- € HT
Permis de construire, taxes divers			35 000,00 € HT
<b>Montant du Foncier</b>			<b>35 000,00 € HT</b>

<b>PRESTATION INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS</b>			<i>Phase programmation octobre 2024</i>
Maîtrise d'ouvrage	<i>Frais internes</i>	SO	- € HT
Mandat	<i>Frais internes</i>	SO	- € HT
Conduite d'opération	<i>Frais internes</i>	SO	- € HT
<b>P1 Programmation</b>			
Etudes de faisabilités			50 000,00 € HT
Programmation			40 000,00 € HT
Géométrie			17 000,00 € HT
Géotechnique - Etude de sol			35 000,00 € HT
Amiante - plomb			2 000,00 € HT
Etude de faisabilité Géothermie			100 000,00 € HT
AMO BIM		SO	- € HT
Maquette BIM Bât		SO	- € HT
<b>P2 Procédures</b>			
Assistance spécialisées (Assistance CONCOURS)			20 000,00 € HT
Frais liés à la consultation			
- Frais de publicité	<i>MOE-CT-SPS-SSI-OPC- ...</i>		1 000,00 € HT
- Frais de jury et indemnité	<i>Env 500 € par inter/0,5 jour</i>		2 500,00 € HT
Frais de concours = 5 candidats à 55 000€ (déduction sur Honoraire Titulaire)			275 000,00 € HT
<b>P3 Etudes</b>			
Etude sureté sécurité public			10 000,00 € HT
Etude de mobilité		SO	- € HT
Etude de Flux		SO	- € HT
Dossier ICPE		SO	- € HT
Diagnostic archéologique	<i>Sous réserve diag</i>		50 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	<i>Base MOP</i>	10,0%	1 291 565,40 € HT
	<i>Misssion Compl</i>	Forf	- € HT
			- € HT
Contrôle Technique			30 000,00 € HT
Coordination SPS			15 000,00 € HT
Coordination SSI			10 000,00 € HT
Coordination travaux (OPC)		1,0%	129 156,54 € HT
Autres : AQCPA, ...		SO	- € HT
<b>P4 Consultation TRX</b>			
Frais liés à la consultation des entreprises			
- Frais de publicité			1 000,00 € HT
- Frais de commissions	<i>Frais internes</i>	SO	- € HT
Assurance Tous Risques Chantier	<i>% des travaux</i>	0,5%	8 402,32 € HT
Assurance dommages-ouvrage	<i>% des travaux</i>	0,5%	8 402,32 € HT
<b>P5 Travaux</b>			
Frais de Huissier			2 000,00 € HT
Géotechnique - Mission complète			20 000,00 € HT
Autres (ex : bornage géomètre)		SO	- € HT
<b>P6 Réception - GPA</b>			
Assistance spécialisées (Assistance Réception)		SO	- € HT
Vérification réglementaire			6 000,00 € HT
<b>Montant des Prestations intellectuelles et frais divers</b>			<b>2 124 026,58 € HT</b>

<b>PROVISIONS POUR ALEAS / TOLERANCE</b>			Phase programmation octobre 2024	
Taux de tolérance du Maître d'œuvre sur Trx	Phase Etudes	3%	387 469,62 €	HT
Taux de tolérance du Maître d'œuvre sur Trx	Phase Travaux	3%	387 469,62 €	HT
Aléas réserve		1%	64 578,27 €	HT
<b>Montant des Aléas et Tolérance</b>			<b>839 517,51 €</b>	<b>HT</b>

<b>PROVISIONS POUR ACTUALISATION ET REVISION</b>			Phase programmation octobre 2024	
Révisions : Prestations Intellectuelles	MOE	3,0%	38 746,96 €	HT
	CT	3,0%	900,00 €	HT
	SPS	3,0%	450,00 €	HT
	SSI	3,0%	300,00 €	HT
	OPC	3,0%	3 874,70 €	HT
	Autres		10 000,00 €	HT
Révisions : Travaux		3,0%	387 469,62 €	HT
<b>Montant des Actualisations et des révisions</b>			<b>441 741,28 €</b>	<b>HT</b>

<b>TRAVAUX</b>			Phase programmation octobre 2024	
<b>Travaux construction</b>				
Réhabilitation du bâtiment existant			1 680 464,00 €	HT
Construction d'un nouveau bâtiment			2 095 920,00 €	HT
Equipements: ski indoor / salle de réalité virtuelle / simulateurs			591 680,00 €	HT
Construction de la piscine communautaire			6 342 590,00 €	HT
Equipements: skimboard / surf indoor			675 000,00 €	HT
Construction d'un nouvel équipement sur le terril			1 000 000,00 €	HT
VRD / Parking			390 000,00 €	HT
<b>Branchements concessionnaires</b>	40 000,00 €		40 000,00 €	HT
<b>Fondations spécifiques / dépollutions / ...</b>	100 000,00 €		100 000,00 €	HT
<b>Montant des Travaux</b>			<b>12 915 654,00 €</b>	<b>HT</b>

<b>MOBILIERS ET EQUIPEMENTS</b>			Phase programmation octobre 2024	
provision mobilier			100 000,00 €	HT
provision informatique			50 000,00 €	HT
provision équipements piscine			50 000,00 €	HT
provision équipements adaptation des fixations terrils			15 000,00 €	HT
Divers provision			50 000,00 €	HT
<b>Montant du mobiliers et équipements</b>			<b>265 000,00 €</b>	<b>HT</b>

<b>FRAIS FINANCIERS</b>			Phase programmation octobre 2024	
Sans Objet			- €	HT
<b>Montant des frais financiers</b>			<b>- €</b>	<b>HT</b>

Enveloppe financière prévisionnelle **16 620 939,37 € HT**

Arrondi à **16 650 000,00 € HT**

montant TTC **19 980 000,00 € TTC**

Mise à jour le  
jeudi 17 octobre 2024